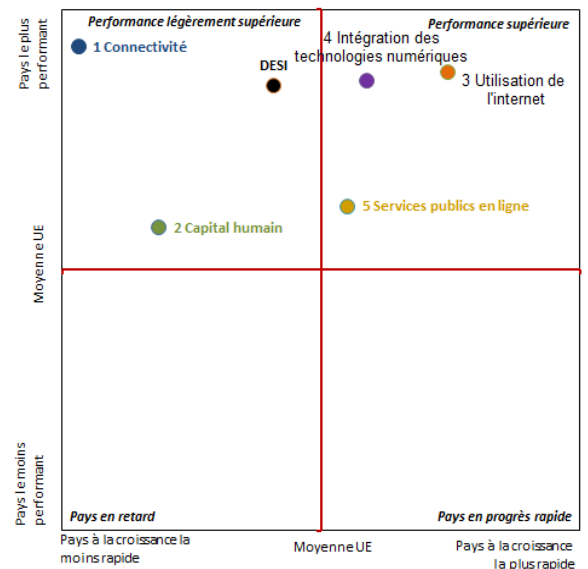


# Rapport sur l'état d'avancement de l'Europe numérique (EDPR) 2016

Rapport complétant l'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI)<sup>1</sup> - Profil pays

## BELGIQUE

Parmi les 28 États membres, la Belgique se classe en 5<sup>e</sup> position selon l'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI) 2016<sup>2</sup> de la Commission européenne. La note de la Belgique est supérieure à la moyenne de l'UE, mais elle a augmenté moins rapidement que celle de l'UE dans son ensemble, ce qui place la Belgique dans le groupe des pays de «performance légèrement supérieure»<sup>3</sup>. Toutefois, par rapport à l'année précédente, la Belgique a, dans l'ensemble, encore progressé ou a maintenu sa bonne position dans tous les volets de l'indice DESI. Le pays est parmi les premiers dans le domaine de la connectivité. En Belgique, les citoyens sont des utilisateurs avides d'internet et les entreprises belges arrivent en deuxième position en Europe pour ce qui est du partage des informations électroniques par le biais de logiciels de gestion. La fourniture de services publics numériques s'est améliorée au cours de la dernière période.



Performance de la Belgique dans les cinq volets de l'indice DESI par rapport aux autres pays de l'UE

### 1– Connectivité

La Belgique est l'un des pays les plus performants en matière de connectivité. Le pays arrive en deuxième position dans l'UE, mais il progresse lentement. La couverture du pays est complète et 99% du pays est couvert par des réseaux rapides (30 Mbps au moins). 78% des ménages ont des abonnements au haut débit fixe et les trois quarts d'entre eux ont un abonnement au haut débit rapide. Par rapport à sa performance générale, la Belgique est légèrement en retrait concernant l'utilisation d'internet sur les mobiles.

Afin de garder sa position de leader, la Belgique doit relever deux défis dans le domaine de la connectivité rapide à internet: en premier lieu, le pays doit encore intensifier le déploiement du haut débit mobile car les appareils mobiles sont en train de devenir des points d'accès essentiels pour les consommateurs désireux de communiquer, de travailler et d'effectuer des achats dans l'économie numérique. Effectivement, le déploiement du haut débit mobile s'est accéléré récemment et la

<sup>1</sup> L'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI) est un indice composite élaboré par la Commission européenne (DG CNECT) pour évaluer l'évolution des pays de l'Union européenne vers une économie et une société numériques. Il regroupe un ensemble d'indicateurs pertinents structurés en 5 volets: connectivité, capital humain, utilisation de l'internet, intégration des technologies numériques et services publics numériques. Il distingue quatre groupes de pays: les pays de performance supérieure, les pays de performance légèrement supérieure, les pays en progrès rapide et les pays en retard. Pour de plus amples informations sur l'indice DESI, veuillez consulter la page suivante: <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/desi>

<sup>2</sup> Profil pays DESI 2016 – Belgique: <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/scoreboard/belgium>

<sup>3</sup> Les autres pays présentant une performance légèrement supérieure sont: le Danemark, la Finlande, l'Irlande, la Lituanie, le Luxembourg, la Suède et le Royaume-Uni.

Belgique s'est également engagée dans la campagne « surfmobile » pour informer les citoyens des avantages du haut débit mobile.

En second lieu, pour maintenir son avance dans le domaine de la connectivité, la Belgique doit encourager le déploiement des connexions à haut débit ultrarapide (plus de 100 Mbps). Si, ces dernières années, les opérateurs ont modernisé leurs anciens réseaux en cuivre et en câble coaxial, les réseaux ultrarapides nécessiteront l'installation, en local, de fibre optique permettant de connecter les entreprises et les ménages.

L'agenda numérique pour la Belgique (« Digital Belgium »), présenté en 2015, définit la vision numérique du pays à long terme et fixe cinq priorités<sup>4</sup>. Cette stratégie prévoit également un plan pour doter le pays de l'internet ultrarapide. Elle a pour ambition de porter la vitesse de la moitié des connexions en Belgique à 1 Gbps d'ici à 2020. La Belgique suit une approche axée sur le marché pour atteindre ses objectifs de connectivité. Le fournisseur par câble Telenet a annoncé qu'il faisait évoluer son réseau pour permettre une connectivité en gigabits, mais ces annonces n'ont pas encore été suivies par les opérateurs dans d'autres parties du pays.

Le gouvernement veut également encourager la poursuite du déploiement des technologies à haut débit sur les mobiles comme la 4G/LTE et préparer le terrain pour la 5G.

L'abaissement des coûts du déploiement a un effet positif sur le projet économique et encourage les opérateurs à investir dans le réseau. Par exemple, selon les autorités fédérales belges, la taxe sur l'utilisation des mâts et des pylônes et certaines normes relatives aux radiations font obstacle à un déploiement rapide. Les autorités envisagent de consulter les organes compétents pour détailler les effets de ces mesures sur l'investissement. Enfin, la Belgique doit encore transposer la directive visant à réduire le coût du déploiement des réseaux de communication électroniques à haut débit<sup>5</sup> qui pourrait contribuer à accélérer le déploiement du haut débit.

## **2 -Capital humain**

En termes de capital humain, la Belgique se situe au-dessus de la moyenne de l'UE, mais elle progresse lentement. La Belgique compte une proportion importante d'utilisateurs réguliers d'internet (83%) et 60% de ses citoyens ont les compétences numériques de base, mais 13% des Belges ayant entre 16 et 74 ans n'ont jamais utilisé internet.

Le processus de transformation de la technologie en nouvelles idées et en nouveaux produits dépend aussi de l'existence d'un vaste réservoir de main-d'œuvre qualifiée. S'il dispose d'une main-d'œuvre généralement qualifiée avec un taux de participation élevé dans l'enseignement supérieur, le pays enregistre un faible nombre de diplômés dans le domaine des sciences, de la technologie et des mathématiques («STEM»). Les pénuries dans ces domaines pourraient devenir un obstacle majeur à la croissance et à l'innovation, la rareté des ressources se faisant d'ores et déjà sentir pour certaines fonctions qui exigent, par exemple, des compétences numériques. En 2015, 46% des entreprises qui offraient des emplois nécessitant des compétences spécialisées en matière de TIC ont fait état de difficultés à pourvoir ces postes. Ainsi, la pénurie de spécialistes qualifiés en TIC devrait passer, d'après les estimations, de 8 000 personnes en 2012 à 30 000 en 2020<sup>6</sup>.

Pour encourager les compétences numériques auprès de la population, les autorités belges ont lancé « Digital Champions » (les champions du numérique), coalition des compétences numériques belges.

---

<sup>4</sup> La Wallonie et la Flandre ont également présenté des « stratégies numériques » en 2015.

<sup>5</sup> Directive 2014/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relative à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit (JO L 155 du 23.05.2014, p.1).

<sup>6</sup> empirica, e-skills in Europe (Country report Belgium), étude commandée par la Commission européenne, 2014.

L'initiative fédère plusieurs initiatives existantes et fait l'expérience de nouvelles approches comme celles de faire venir des professionnels des TIC dans les écoles pour motiver les jeunes. Au niveau des régions et des communautés, différentes mesures ont été prises pour lutter contre le faible taux de diplômés en sciences et en ingénierie. En Flandre, le plan d'action STEM vise à augmenter le nombre d'étudiants dans les disciplines STEM et une initiative similaire est en cours dans la partie francophone de la Belgique.

À partir de ces initiatives, par exemple une meilleure coordination entre les systèmes éducatifs et les entreprises pour que l'offre des diplômés réponde à la demande du marché du travail, les compétences numériques peuvent encore être stimulées pour tous les groupes cibles.

### **3 -Utilisation de l'internet**

La Belgique présente de très bons résultats concernant l'utilisation des services internet. En Belgique, les citoyens sont très intéressés par l'internet et ils participent à un vaste éventail d'activités en ligne comme la lecture de la presse, l'écoute de musique, la visualisation de films et la pratique de jeux. Ils utilisent internet pour communiquer par appels vidéo ou par les réseaux sociaux et ils obtiennent des contenus vidéo par des connexions haut débit (73% des ménages ont un abonnement à la vidéo sur demande).

### **4 -Intégration de la technologie numérique**

La Belgique présente de très bons résultats et progrès en matière d'intégration des technologies numériques dans le commerce. Les entreprises belges exploitent de plus en plus la plupart des possibilités offertes par le commerce en ligne, les médias sociaux et les applications en nuage. Le partage des informations électroniques est répandu avec les entreprises et les PME belges sont relativement fortes pour vendre en ligne par-delà les frontières. Près d'un quart de ses PME effectuent des ventes en ligne, dont 13% à l'étranger, ce qui constitue un atout important pour pénétrer des marchés plus vastes.

« Digital Belgium » ainsi que des plans d'action régionaux reconnaissent à juste titre qu'il faut faire plus, en particulier pour les PME, pour stimuler l'usage des technologies numériques. À cet effet, la Belgique et les régions pourraient faire bon usage des Fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020 destinés à la numérisation de l'économie. Afin d'aider les entrepreneurs, la Belgique a prévu des réductions d'impôts (« tax shelter ») pour les start-ups numériques. Elle a également pris un certain nombre d'initiatives dans le domaine de l'industrie 4.0 comme Made Different, le plan Marshall 4.0 et Make Minds.

### **5 -Services publics en ligne**

Dans le volet des services publics en ligne, la Belgique est bien classée et progresse de façon satisfaisante. On a observé une hausse dans la plupart des catégories suivies, sauf pour ce qui concerne le pourcentage d'utilisateurs internet renvoyant des formulaires correctement remplis.

La complexité des structures politiques de gouvernance de la Belgique a également des incidences dans ce domaine dans la mesure où de nombreux acteurs du secteur public se partagent des responsabilités. Par exemple, le potentiel offert par les TIC n'est pas exploité par le système judiciaire.

Toutefois, la Belgique est sur une trajectoire prometteuse avec une pléthore de projets<sup>7</sup> ayant des retombées. Par exemple, en 2015, le gouvernement flamand a adopté le programme « Vlaanderen Radicaal Digitaal ». Ce programme a pour but de transformer numériquement le gouvernement régional (et local) en utilisant une technologie TIC innovatrice. En mars 2015, l'ordonnance électronique Recip-e a été lancée en s'appuyant sur une étude précédente effectuée sous le contrôle du service public fédéral de santé. Ce service finira par remplacer à moyen terme les ordonnances rédigées sur papier et il est déjà accepté par plus de 90% des médecins généralistes.

En juillet 2015, le gouvernement fédéral belge a présenté sa « stratégie fédérale d'Open Data' », 2015-2020. Celle-ci prévoit l'ouverture de toutes les données publiques (sauf les informations

---

<sup>7</sup> Pour une vue d'ensemble, consulter:

[https://joinup.ec.europa.eu/sites/default/files/ckeditor\\_files/files/eGovernment%20in%20Belgium%20-%20February%202016%20-%2018\\_00%20-%20v2\\_00.pdf](https://joinup.ec.europa.eu/sites/default/files/ckeditor_files/files/eGovernment%20in%20Belgium%20-%20February%202016%20-%2018_00%20-%20v2_00.pdf)

relatives à la vie privée ou ayant des implications pour la sécurité). Chacun pourra utiliser gratuitement les données publiques à des fins commerciales ou non.

En Belgique, la carte nationale d'identité est électronique et elle sert de moyen d'authentification sur la plupart des sites web des administrations publiques belges et de e-signature pour les documents électroniques.

**Point saillant: Fix My Street Bruxelles**

À partir d'avril 2015, les 19 communes de Bruxelles sont devenues membres actifs de **Fix My Street, Brussels**, plateforme web et mobiles qui permet aux citoyens et à l'administration de signaler les déficiences de l'espace public. Le Centre informatique de la région de Bruxelles (CIRB) a développé et assure la maintenance du site web et de l'application pour les mobiles. L'application permet de localiser les déficiences et d'en donner une description et il comprend un outil de mise à jour qui informe les citoyens et l'administration à chaque étape de l'incident. Bien qu'une évaluation de l'impact n'ait pas encore été effectuée, il s'agit d'un service prometteur combinant la production participative des données nécessaires à l'administration de l'espace public, et permettant aux citoyens de suivre les progrès réalisés par les autorités publiques.